LES ORDRES PROFESSIONELS

COMPÉTENCES

- représentation de la profession devant les autorités publiques
- élaboration des règles d'organisation de la profession
- application des règles notamment en matière disciplinaire

MISSIONS

- contrôle l'accès à la profession
- veiller à la compétence professionnelle et au respect des devoirs professionnels
- proposer la déontologie (ensemble des règles et devoirs)

REGROUPE OBLIGATOIREMENT L'ENSEMBLE DES MEMBRES D'UNE MÊME PROFESSION

PROFESSIONS AVEC UN ORDRE

- professions médicales (médecins, sage-femmes, chirurgiens-dentistes)
- pharmaciens
- kinés, podologues, infirmiers

Tous droits réservés au Tutorat Associatif Toulousain